



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2004 et clos le 31/12/2004 Régime simplifié d'imposition ou réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration RE. IMPOTS PALAISEAU SUD-OUEST 3 RUE EMILE ZOLA 91874 PALAISEAU

A IDENTIFICATION KHEPRI 7 RUE EYNETTE 91460 MARCOUSSIS

651 Insp., IFU 312907 N° dossier 4 2 9 2 5 9 5 6 7 0 0 0 1 5 N° Siret 7 4 1 G Code APE B ACTIVITÉ CONSEIL EN GESTION ET EN RELATON HUMAINE

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % DÉFICIT (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) 8 114

2 Plus-values à long terme 2 ter Plus-values 2 quater Plus-values exonérées

2bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 19 %

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

entreprises nouvelles art. 44 sexies créées en Corse, art. 208 sexies sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) zone franche Corse art. 44 ter

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie : ACTUAL EXPERTISE & CONSEIL 16/18 rue Dubrunfaut 75012 PARIS

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts-comptables A MARCOUSSIS le 13.04.2005 Signature et qualité du déclarant

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent à tout individu l'accès à son dossier personnel, un droit d'accès et de rectification, ainsi qu'un droit d'opposition.





Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>KHEPRI</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1 2</u>				
Adresse de l'entreprise <u>7 RUE EYNETTE 91460 MARCOUSSIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>				
Numéro SIRET* <u>4 2 9 2 5 9 5 6 7 0 0 0 1 5</u>		Code APE <u>7 4 1 G</u>				
		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 0 4</u>				
		N-1 <u>3 1 1 2 2 0 0 3</u>				
		Brut <u>1</u>				
		Amortissements, provisions <u>2</u>				
		Net <u>3</u>				
		Net <u>4</u>				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
	Frais de recherche et développement *	AD				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	422	227	195	
	Fonds commercial (1)	AH				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terrains	AN				
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
	Autres immobilisations corporelles	AT	25 248	11 773	13 475	17 329
Immobilisations en cours	AV					
Avances et acomptes	AX					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
	Autres participations	CU				
	Créances rattachées à des participations	BB				
	Autres titres immobilisés	BD				
	Prêts	BF				
Autres immobilisations financières*	BH					
TOTAL (II)		BJ	25 670	11 999	13 670	17 329
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
	En cours de production de biens	BN				
	En cours de production de services	BP				
	Produits intermédiaires et finis	BR				
	Marchandises	BT				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
ACTIF CIRCULANT	Créances	BX	476		476	7 465
	Autres créances (3)	BZ	7 651		7 651	7 260
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD				
	Disponibilités	CF	59		59	417
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	296		296	390
TOTAL (III)		CJ	8 482		8 482	15 532
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	34 152	11 999	22 152	32 862
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations	Stocks :		Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2005

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2052

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise KHEPRINéant \*

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....10.000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	(15 976)	4 338
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(8 114)	(20 314)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	(13 090)	(4 976)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 925	48
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	27 797	25 902
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 601	8 962
	Dettes fiscales et sociales	DY	76	1 030
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 843	1 895
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	35 242	37 838
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	22 152	32 862	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	35 242	37 838	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 925	48	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>KHEERI</u>		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	6 721	
	Production vendue	} biens*	FD	FE	FF	(2 439)
			} services*	FG	18 832	FH
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		18 832	FK	69 755
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	18 833 69 756
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	3 885	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	20 281 82 130	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	2 284 431	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	4 081 3 677
			- dotations aux provisions*		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	180 13	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	26 826 90 137	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	(7 994) (20 381)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	121 55	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	121 55
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(121) (55)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	(8 114) (20 436)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAGE COALA Janvier 2005

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise KHEPRI Néant \*

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			157	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD			157	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH			35	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI			122	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	18 833		69 913	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		IIM	26 947		90 227	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(8 114)		(20 314)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			157
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			20	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		KHEPRI		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Augmentations		
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Commutées à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA	KB	KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF 422	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	KM	KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV 15 933	KW	KX	
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB 9 314	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ
	Avances et acomptes			LK	LL	LM
TOTAL III		LN 25 248	LO	LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
	Autres participations		8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V	
	TOTAL IV		LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG 25 248	ØH	ØJ 422		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
		1		2		
				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				Révaluation fiscale * ou évaluation par mise en équivalence		
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	LT	LU	1W	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	LV	LW 422	1X	
CORPORELLES	Terrains		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	MM 15 933	MN	MO	
		Matériel de transport	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	MS 9 314	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
TOTAL III		NG 25 248	NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		ØU	ØV	ØW	
	Autres participations		ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		2E	2F	2G	
	TOTAL IV		NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØK 25 670	ØL	ØM 422		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COMALA Janvier 2005

(Ne pas reporter le montant des déductions)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>KHEPRI</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement de recherche et de développement TOTAL I		PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF	227	PG		PH	227
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 815	QE	1 992	QF		QG	3 806
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 104	QM	1 863	QN		QO	7 967
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	7 918	QV	3 855	QW		QX	11 773
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	7 918	ØP	4 082	ØQ		ØR	11 999

CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*				CADRE C		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES*			
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL I		QY		ZJ		2K		2L		2M	
Immob. incorporelles TOTAL II		QZ	227	2N		2P		2R		2S	
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U	
Constructions	Sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W	
	Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y	
	Inst. géales, agem. et am. des const.	RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. techniques mat. et outillage		RM		RN		RO		3B		3C	
Autres immobilisations corporelles	Inst. géales, agem. am. divers	RP	1 992	RQ		RR		3D		3E	
	Matériel de transport	RS		RT		RU		3F		3G	
	Mat. bureau et inform. mobilier	RV	1 863	RW		RX		3H		3J	
	Emballages récup. et divers	RY		RZ		SA		3K		3L	
TOTAL III		SB	3 855	SC		SD		SE		SF	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		SG	4 082	SH		SJ		SK		SL	

CADRE D		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						SM		SN	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA - janvier 2005

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **KHEPRI**Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DEL'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DEL'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	476		476					
	Créance représentative (Provision pour dépréciation de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UQ )		UU								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 708		1 708				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 943		5 943				
	collectivités publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	296		296					
	TOTAUX		VT	8 423	VU	8 423	VV				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 925		3 925					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 895		1 895						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 601		1 601						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	76		76					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	25 902		25 902						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 843		1 843						
Dette représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	35 242	VZ	35 242						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2005

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>KHEPRI</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : <b>3 1 1 2 2 0 0 4</b>	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA	
		de son conjoint <input type="text"/> moins part déductible* <input type="text"/> à réintégrer :		WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WC	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *			WE	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*			WG	
	Amendes et pénalités (nature : .....)			WI	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS)*			WJ	
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*			WK	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			WL	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme		WM	
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé ( dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.) SU )	Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW )		XR		
<b>TOTAL I</b>				WQ	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*				WR	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WS	8 114
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 19 % ou 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*		WT	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WU	
		- imputées sur les déficits antérieurs WX	imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY	WV	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WW
Régime des sociétés mères et des filiales * ( quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations )				WX	
Produit net des actions et parts d'intérêts :				WY	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				XA
	Majoration d'amortissement *				ZY
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (entreprises nouvelles* (art. 208 sexies et quater A, 44 sexies et 44 septies) SX )	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies OA) Pôle de compétitivité (art. 44 undecies) K2		K3	
zone franche Corse (art. 44 décies) OT	zone franche urbaine (art. 44 octies) OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C)			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XB	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé ( dont créance dérogée par le report en arrière du déficit*(entreprises à l'IS) ZI )				XC	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés :				bénéfice (I moins II) XI	
				déficit (II moins I) XJ	8 114
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				XK	
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S)* (1) XK				XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)				XL	
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)				XM	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	8 114

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) La création d'ARD demeure possible au titre des seuls exercices ouverts avant le 1er janvier 2004.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise KHEPRI

Néant  \*

**I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS**

**A - Déficit ordinaire :** déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices	Déficits imputables		Déficits imputés (ligne XL du 2058-A) (1)*	Déficits reportables col. 2 - col. 3
	1	2		3	4
N-5		XT		XU	K1 **
N-4		XV		XW	XX
N-3		XY		XZ	YA
N-2		YB		YC	YD
N-1	31/12/2003	YE	16 621	YF	YG 16 621
TOTAL		YH	16 621	YI	

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO) \*

YI 8 114

**TOTAL des déficits restant à reporter** (lignes K1 à YJ)

YK 24 735

**B - Amortissements réputés différés (Ne concerne que les exercices ouverts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004)**

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés \*

8N

Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	YL	3 677
Imputations opérées à la clôture de l'exercice	sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A ligne WY)	8P
	sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A ligne XM)	8R
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A ligne XK)*	8S	(Ne concerne que les exercices ouverts avant le 1er janvier 2004)
Amortissements réputés différés restant à reporter*	YM	3 677

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1<sup>er</sup> bis Al. 1<sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice

ZT

**III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
<b>Charges à payer</b>		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO

ligne W1

ligne WU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

\*\* Cette case est à servir pour les déclarations afférentes aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA janvier 2005

Formulaire obligatoire (Article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise KHEPRI Néant  \*

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT** (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	4 338
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(20 314)
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
<b>TOTAL I</b>		ØF	(15 976)
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	ZB	
	- Réserve légale		
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	(15 976)
<b>TOTAL II</b>		ZH	(15 976)

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

		Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	9 596 51 329
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8	XQ	
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	3 258 20 519
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	- Autres comptes	ST	7 427 10 283
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	20 281 82 130
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*	YW	439 431
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS	9Z	1 845
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	2 284 431
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	3 726 17 909
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	3 143 14 292
DIVERS	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus *	ZA	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2004)*	ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	

RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		plus-values à 19 %	JB		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		plus-values à 19 %	JE		Imputations	JF	
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ	

- numéro de centre de gestion agréé*	XP	
- Effectif moyen du personnel * ( dont : apprentis : _____ handicapés : _____ )	YP	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR	0

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COMALA janvier 2005

## DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>KHEPRI</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01012004</u> et clos le : <u>31122004</u> Durée en nombre de mois	1 2

### I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	B3	
Production vendue - Services	B4	18 832
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	1
<b>TOTAL A</b>	B9	<b>18 833</b>

### II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock ( marchandises ) *	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	20 281
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Autres charges	C7	180
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
<b>TOTAL B</b>	D1	<b>20 461</b>

### III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

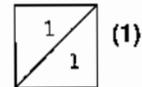
<b>TOTAL A - TOTAL B</b>	D2	<b>(1 629)</b>
--------------------------	----	----------------

\* voir notice au verso

**Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).**

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

31122004

N° SIRET

42925956700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

KHEPRI

ADRESSE (voie)

7 RUE EYNETTE

CODE POSTAL

91460

VILLE

MARCOUSSIS

NOMBRE D'ASSOCIÉS OU D'ACTIONNAIRES

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS

500

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIRET (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIRET (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIRET (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIRET (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  MME Nom patronymique  STROPIANO Prénom(s)  EVELYNENom marital  REVELLAT % de détention  50,00 Nb de parts ou actions  250Naissance: Date  15/02/1961 N° Département  38 Commune  GRENOBLE Pays  FRANCEAdresse : N°  7 Voie  RUE EYNETTECode Postal  91460 Commune  MARCOUSSIS Pays  FRANCETitre (2)  M Nom patronymique  REVELLAT Prénom(s)  JEANNom marital  % de détention  50,00 Nb de parts ou actions  250Naissance: Date  10/01/1926 N° Département  02 Commune  GUISE Pays  FRANCEAdresse : N°  27 Voie  RUE DE L'AUNAYCode Postal  91400 Commune  ORSAY Pays  FRANCETitre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise KHEPRI

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour grosses réparations	5I	5N	5O	5P
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
		6N	6P	6R	6S
	Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Feuille Néant

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5<sup>c</sup> du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **KHEPRI**

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES**

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne (1)) (7)		Valeur résiduelle (report de la colonne (6)) (8)	Prix de vente* (9)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (10)	COURT TERME (11)	LONG TERME (12)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

Feuillet Néant

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans*				+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				-
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				+	

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (11))

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (12))

(A)

(B)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : KHEPRI Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 % ou 15% (1) ❶ ou 16 % ❷.	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219 I-a quater du CGI ❶.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16% ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16% ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice (2) ❸	Solde des moins values à reporter ❹
	à 19 %, 18%, 15% (1) ❺	à 19 %, 18% et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2° alinéa de l'article 219 I-a quater ❻			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Le taux de 15 % s'applique aux plus-values à long terme réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.  
 (2) Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values en application des dispositions de l'article 219 I-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-1-97).

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE DOALA JANVIER 2005

Folle et Néant

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des impôts)

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : KHEPRI Néant  \*

**I DÉTERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N + 1 AU TITRE DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N**

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %	
Montant NET des plus-values de l'exercice	1		
A imputer éventuellement	- déficit de l'exercice	2	
	- moins-values à long terme	3	
	- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4	
	- plus-values imposées à 15 %	5	
TOTAL des lignes 2 à 5		6	
Reste (ligne 1 - 6)	7		
Impôt correspondant	8		
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 7 - ligne 8)		8b	

**II SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
<b>TOTAL (lignes 9 à 11)</b>	12					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14				
<b>TOTAL (lignes 13 et 14)</b>	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

**III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)**

		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8b du tableau n° 2059-D correspondant)	N - 1	17
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)		18
Sommes non affectées à imposer (voir notice) [17 - 18]		19

**IV RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)**

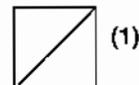
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2005

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIRET (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIRET (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIRET (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIRET (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIRET (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIRET (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIRET (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Feuille Néant

1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 0 4**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **KHEPRI** Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice ((col. 1 - col.2) - col. 5 (5)) - col. 6 (6))
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4  
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

Feuille Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.